

PERTES DE THONIERS ET CHALUTIERS SUBIES DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE DANS LE QUARTIER MARITIME DE LORIENT

Michel PERRIN

Cent trente dossiers d'indemnisation ont été ouverts après 1945 par le service compétent de la Préfecture du Morbihan. Ils concernent soixante-douze navires de cinq types différents (figures 1, 2, 3, 4), immatriculés dans le quartier maritime de Lorient, qui administrait les ports de Groix¹, Locmiquélic, Lorient, Port-Louis et Riantec.



Figure 1- Dundées



Figure 2 – Thoniers-chalutiers



Figure 3 – Chalutiers à vapeur



Figure 4 – Chalutiers à moteur diesel & pinasses

¹ Je n'évoque pas ici le sort des thoniers groisillons, que j'ai retracé dans une communication aux Sixièmes Journées d'Histoire de la Grande Pêche et des Pêches Maritimes, colloque qui s'est tenu à Granville les 26 et 27 septembre 2014.

Il convient d'ajouter à la liste des navires ayant fait l'objet d'un dossier soixante autres unités dont la disparition, les dommages ou la réquisition sont signalés dans les archives de l'Inscription maritime ou de la Douane, sans avoir, semble-t-il, été pris en compte par la Préfecture du Morbihan (figure 5).

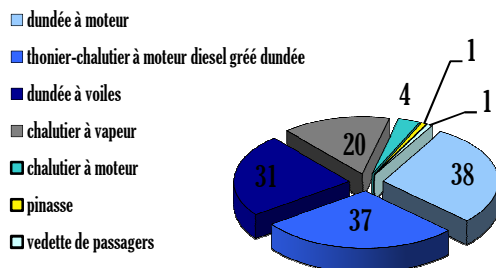


Figure 5 – Types de navires perdus



Figure 6 – Chalutier à vapeur *Monique-Andrée*

L'année 1939

La Marine Nationale a dressé une liste de bateaux de pêche susceptibles d'être utilisés comme auxiliaires, tant comme dragueurs de mines que comme escorteurs armés. A l'entrée en guerre, elle entame ses réquisitions. Le 3 août 1939, le dundée de Lorient *Avenir des Deux Frères*² ouvre la liste ; le chalutier à moteur diesel lorientais *Joseph-Élise*³ le suit le 26, puis le 28 vient le dundée de Port-Louis *Couh Lavreg a Deu Diaouled*⁴, suivi le 1^{er} septembre du dundée à moteur *Andrée-Françoise*⁵, de Lorient ; le lendemain, c'est le tour du dundée à moteur *Jacques-Robert*⁶, puis le 5 septembre, du chalutier à vapeur *Monique-Andrée*⁷ (figure 6) et du thonier-chalutier *Petit Louis*⁸, tous de Lorient, suivis le 8 du dundée de Port-Louis *Gilbert-Eugène*⁹, et le 9 du chalutier à vapeur lorientais *Port Melin*¹⁰. La liste s'allonge le 14, avec le chalutier à vapeur *Grèbe*¹¹, le 15, avec le dundée à moteur *Sacré Cœur de Marie*¹²,

² Le dundée est incendié en février 1943 (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1145, cote 9P2 (15), Service Historique de la Défense, Département Marine, Antenne de Lorient).

³ Ce chalutier, libéré en octobre 1939, se réfugie à Casablanca en juin 1940 ; il sera torpillé en 1943 (Dossier de dommages de guerre n° LE 5840-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6456, Archives Départementales du Morbihan, Vannes)

⁴ En juin 1940, le dundée est restitué à son propriétaire (Dossier de dommages de guerre n° LE 3899-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6439, Archives Départementales du Morbihan, Vannes)

⁵ Le dundée est libéré le 15 août 1940 (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1145, cote 9P2 (15), SHD-DM-ALorient).

⁶ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1231, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

⁷ Il devient l'AD 109, bâtiment d'escorte armé ; parti de Camaret le 21 juin avec une escouade de chasseurs alpins et quelques jeunes gens désireux de s'engager dans les Forces françaises libres, le chalutier est saisi à Portsmouth en juillet ; il est employé à des opérations de dragage sur les côtes britanniques en juin 1944 et rentre à Lorient en janvier 1946 (*Registre de francisation de la Douane*, bureau de Lorient, folio 53, cote P 1765, ADM, Vannes)

⁸ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1353, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

⁹ Ce dundée rejoint l'Angleterre ; il y reste à la disposition du *Special Operations Executive* jusqu'en 1945 (Dossier de dommages de guerre n° LE 4032-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6466, ADM Vannes)

¹⁰ Ce dernier est perdu sous réquisition, sans que la date de sa disparition soit précisée (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1161, cote 9P2 (15), SHD-DM-ALorient)

¹¹ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1899-1909*, folio 144, cote P 1761, ADM Vannes

puis viennent plusieurs navires lorientais : les thoniers-chalutiers *Thérèse-Émile-Yvon*, le 28 septembre¹³, et *Jean-Yvonne*, le 19 octobre¹⁴, la pinasse *Sacré-Cœur*, le 16 novembre, les chalutiers à vapeur *Laïta*, *Odet*¹⁵, *Brivet* et le chalutier à moteur Diesel *Jean-Pierre-Robert*¹⁶, le 1^{er} décembre, les thoniers-chalutiers *Petit Francis*, le 5 décembre¹⁷, *Blavet*¹⁸, *Étoile Polaire*¹⁹, *Marthe-Rolland-Michel*²⁰ et *Théo*²¹, le 20 décembre ; le même jour, à Brest, leur alter ego *Bernard-Jean*²² subit un sort identique. Le lendemain vient le tour du thonier-chalutier *Jean-François*²³. Et pour clore l'année 1939, ses homologues *Gladiateur IV* et *Corsaire* l'imitent²⁴. L'Administrateur général directeur de l'arrondissement de Nantes relève « *que les armateurs dont sont réquisitionnés les navires ne disent rien, alors que ceux dont les navires ne sont pas requis protestent par avance.* »²⁵ »

Une contrainte d'un autre ordre pèse sur les patrons, dès le 11 septembre 1939 : tous les navires de pêche dotés d'un poste émetteur-récepteur doivent impérativement respecter le silence radio pour éviter d'être localisés ; le souvenir des U-Boote de la Première guerre perdue ... Entre le 29 décembre 1939 et le 14 avril 1940, le service d'écoutes du II^{ème} Bureau intercepte trente et une communications, souvent privées, entre les chalutiers ou entre les navires et l'armement. La sanction consiste en la mise sous scellé du poste pour une huitaine ou une quinzaine de jours, selon la gravité de l'infraction. Si la plupart des patrons se le tiennent pour dit, certains récidivent, parfois à quelques jours d'intervalle : celui du thonier-chalutier *Francis-Monique* est « pincé » le 29 décembre 1939, le 19 janvier 1940 et le 11 février, celui du thonier-chalutier *Grégoire-André* est pris le 8 janvier et le 15 février 1940²⁶.

¹² *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1339, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

¹³ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1334, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

¹⁴ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1330, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

¹⁵ Dépêche n° 150 du 19 février 1940, Correspondance du Quartier Maritime de Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALt.

¹⁶ Dépêche n° 491 du 19 août 1940, Correspondance du Quartier Maritime de Lorient, cote 9P5 (25), SHD-DM-ALt. *Brivet* coulera le 12 janvier 1943, lors d'une tempête dans le Golfe de Gascogne (« Disparitions en mer, accidents, conditions sanitaires », *Répertoire numérique détaillé du versement 20120318*, Archives nationales, Paris 2012).

¹⁷ Le dundée est libéré le 13 décembre 1939 (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1341, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient).

¹⁸ Réquisitionné temporairement le 20 décembre 1939, il est libéré le 28. Le navire sera réquisitionné par l'Occupant le 25 mai 1942 (*Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1938*, folio 197, cote P 1765, ADM Vannes).

¹⁹ Le navire part en Angleterre, dont il rentrera le 2 juin 1946 (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1341, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient).

²⁰ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1341, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

²¹ Rendu à la vie civile le 28 décembre 1939, il sera à nouveau réquisitionné par l'Occupant, le 25 mai 1942 (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient*, folio 1311, 9P2 (16), SHD-DM-ALorient).

²² *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1304, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

²³ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1353, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

²⁴ Dépêche n° 28, Correspondance du bureau de l'inscription maritime, Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALorient.

²⁵ Dépêche n° 412 du 20 octobre 1939, Correspondance du bureau de l'inscription maritime, Lorient, cote 9P5 (23), SHD-DM-ALorient.

²⁶ Dépêches 18 à 307, enregistrées entre le 8 janvier et le 17 avril 1940 Correspondance du bureau de l'inscription maritime, Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALorient.

Le cas le plus pendable est celui d'un Groisillon, patron-armateur du thonier-chalutier *Man Phine*, qui prétend n'avoir pu prendre connaissance des instructions du Préfet maritime car il est sorti en pêche le 28 octobre 1939, deux jours avant l'interception de ses communications ; la Préfecture de la Vème Région, qui lui a déjà infligé une mise sous scellés de son poste de phonie pour une durée de quinze jours, allonge cette durée de huit jours supplémentaires pour déclaration mensongère²⁷.

L'année 1940

Le 6 février, la Marine Nationale procède à la réquisition des thoniers-chalutiers *Saint Cyr* et *Au Gré des Flots*, de Port-Louis²⁸. Dans la nuit du 8 au 9 février, victime des consignes de guerre qui exigent l'extinction de tous les phares, le dundée de Port-Louis *Notre Dame du Bon Secours*²⁹ fait naufrage sur les côtes de l'île de Ré.

Le 9 février, le Préfet maritime de Lorient (Ve Région maritime) prend un arrêté où il est stipulé que la pêche au chalut est interdite dans la zone délimitée à l'Est par le méridien de Pen Men, à l'Ouest par le méridien du sémaphore de Gâvres, au Nord par le parallèle de la pointe du Courégant et au Sud par le parallèle du feu des Birvideaux³⁰.

Les autorités maritimes réquisitionnent le 9 février le thonier-chalutier *Mimi-Pierrot*, de Port-Louis³¹ – il sera rendu à ses propriétaires le 28 août suivant –. Le 12 février, *Florentine*³², autre thonier-chalutier lorientais, est lui aussi requis.

Le 24 février, le Ministre de la Marine marchande, Alphonse Rio, fait connaître à l'ensemble des quartiers maritimes que les autorités de Londres permettent aux pêcheurs français de « *pratiquer leur industrie à l'Ouest des îles britanniques, des Iles Féroé au banc de la Grande Sole, et au-delà sans limite au Sud.* »³³

Outre la contrainte de respecter l'obligation de renoncer à la pêche dans diverses zones au large de Lorient, de Quiberon, de Rochefort et de Royan³⁴, le risque de « croche » dans des engins défensifs s'accroît ; ainsi, le dundée motorisé *Cité de Dieu*, de Riantec, doit larguer son chalut, pris sur un dispositif d'écoute microphonique placé sur le fonds. Le Capitaine de vaisseau de Védrines, chef d'État-Major de Marine Lorient, l'admet : « *Le chalutier n'étant pas en mesure de connaître les installations en place, il incombe à la Marine de régler le dommage.* »³⁵

Le 27 mai, le thonier-chalutier *Entente Cordiale*³⁶, de Port-Louis, obéit à un ordre de réquisition ; resté en mer, il se réfugie en Angleterre après l'Armistice³⁷. Le 3 juin,

²⁷ Dépêche n° 20, *Correspondance du bureau de l'inscription maritime*, Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALorient.

²⁸ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folios 1335 et 1365, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

²⁹ Dossier de dommages de guerre n° LE 10410-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6469, ADM Vannes

³⁰ Dépêche n° 115, *Correspondance du bureau de l'inscription maritime*, Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALorient.

³¹ *Registre de francisation de la Douane de Port-Louis*, folio 126, cote P 1765, ADM Vannes

³² Dossier de dommages de guerre n° LE 7448-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6447, ADM Vannes

³³ Dépêche n° 161, *Correspondance du bureau de l'inscription maritime*, Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALorient.

³⁴ Dépêche n° 302, *Correspondance du bureau de l'inscription maritime*, Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALorient.

³⁵ Dépêche n° 168 du 28 février 1940, *Correspondance du bureau de l'inscription maritime*, Lorient, cote 9P5 (24), SHD-DM-ALorient.

³⁶ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1318, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

³⁷ *Entente Cordiale* rentrera à Brest le 23 janvier 1945 (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1318, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient).

*Yvonne*³⁸, thonier-chalutier lorientais est réquis ; il part pour Casablanca quelques jours plus tard afin de fuir l'avance des troupes d'invasion³⁹ ; dans le port marocain, il retrouve deux autres lorientais⁴⁰, le chalutier à vapeur *Ravignan* et le chalutier à moteur diesel *Joseph-Èlise*. Le 15, des bombardiers en piqué *Stukas* (figure 7) attaquent le port de Lorient ; le thonier-chalutier *Jeune Mathilde* est touché par des éclats d'acier qui détériorent son moteur auxiliaire et des circuits électriques⁴¹.



Figure 7 – Bombardier en piqué Junkers Ju 87 Stuka



Figure 8 – Zone de pêche autorisée par l'Occupant

Les forces allemandes entrent à Lorient le 21 juin 1940, la veille de la signature de l'Armistice.

Dès le 28, le vice-amiral Dönitz, chef de la force sous-marine, décide d'établir son quartier général à Lorient, dont l'arsenal est presque intact ; il affecte à Lorient-Keroman la 2^e flottille de U-boote. Indépendamment de son intérêt stratégique, Keroman est alors le port de pêche le plus moderne de France. Le Haut État Major allemand y voit un excellent centre d'approvisionnement des troupes d'occupation. Il lui paraît du premier intérêt de laisser les pêcheurs reprendre leur activité.

L'amiral von Arnaud de la Perrière, commandant la *Kriegsmarine* pour la zone atlantique, convoque donc le Capitaine de Vaisseau Lenormand, commandant à Brest la Marine Française d'armistice ; il lui précise les limites accordées par le *Marine Befehlshaber Westfrankreich* : la pêche pourra s'exercer dans une zone comprise entre 4° de longitude Ouest – le méridien de Locquirec – et 10° Ouest – soit 180 milles marins de la pointe du Conquet –, étendue de 43°30' – le parallèle de la frontière hispano-française – à 49° de latitude Nord (figure 8)⁴². Dès le 9 juillet 1940, le commandant du port de Lorient autorise les

³⁸ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1338, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient.

³⁹ Le 20 mars 1942, il fait naufrage sur les côtes mauritaniennes (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1338, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient).

⁴⁰ Nous reparlerons ultérieurement de ces deux navires, victimes des hostilités en 1943.

⁴¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 331-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6511, ADM Vannes

⁴² Le CV Lenormand adresse donc le 2 juillet 1941 un télégramme aux préfets des départements du Finistère, du Morbihan, de Loire-Inférieure, de Vendée et de Charente-Maritime pour les aviser d'appliquer ces règlements.

sorties de bateaux de pêche (figure 9) ; comme les navires de commerce, les voiliers de pêche devront porter un drapeau français sur les deux bords de la coque et des bandes tricolores sur le grand'mât (figure 10) ; une partie du poisson sera réservée aux forces d'occupation, qui en acquitteront le juste prix⁴³.

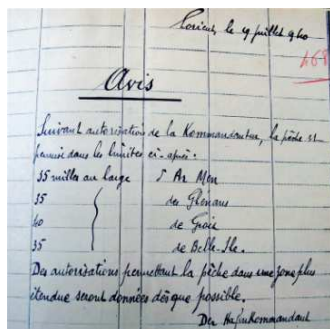


Figure 9 – Zone autorisée aux pêcheurs de Lorient

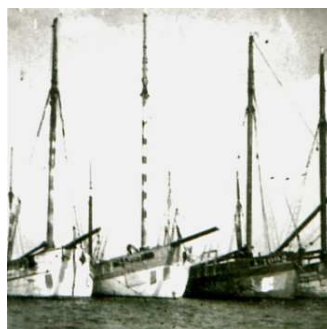


Figure 10 – Signes de nationalité



Figure 11 – Le môle à charbon de Keroman



Figure 12 Position de Fleur de Bretagne

Dès le 6 juillet, pour assurer des transports côtiers, l'autorité occupante réquisitionne le dundée portlouisien⁴⁴ *Patronez Breiz Izel*, qu'elle libère le 14 juin 1941. Elle fait aussi connaître que le charbon ne devra plus être stocké sur le môle (figure 11) et que les chalutiers devront se servir à la grue nord du môle à charbon⁴⁵. Le carburant est rationné : tous les ports du littoral atlantique devront se partager un million de litres d'essence, concédés en juillet et août, voire éventuellement septembre ; le gasoil est plus sévèrement contingenté : il reste uniquement 100.000 litres dans les stocks constitués avant l'Armistice⁴⁶.

Le 4 août à 18 heures 15, par 47°4' Nord et 4°10' Ouest (figure 12), *Fleur de Bretagne*, autre dundée portlouisien, prend une mine dans son chalut : l'explosion de l'engin crée une voie d'eau, aveuglée à grand-peine⁴⁷. Le 17 septembre, les thoniers-chalutiers *Saturne*⁴⁸ et *Grégoire-André*⁴⁹, de Lorient, sont saisis au titre de butin de guerre⁵⁰, tandis que le surlendemain leur congénère *Florentine* est coulé par un patrouilleur allemand au large de

⁴³ Les forces allemandes ont l'ordre en 1940 de se montrer correctes avec la population française, et particulièrement les Bretons, dont certains membres des services de propagande nazis souhaitent s'attirer les bonnes grâces, pour complaire aux indépendantistes Debauvais et Mordrel, collaborateurs déjà actifs.

⁴⁴ Dossier de dommages de guerre n° LE 6341-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6472, ADM Vannes

⁴⁵ Dépêche n° 456 du 12 juillet 1940, *Correspondance du bureau de l'inscription maritime*, Lorient, cote 9P5 (25), SHD-DM-ALorient.

⁴⁶ Dépêche n° 469 du 19 juillet 1940, *Correspondance du bureau de l'inscription maritime*, Lorient, cote 9P5 (25), SHD-DM-ALorient.

⁴⁷ Dossier de dommages de guerre n° LE 135-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6447, ADM Vannes

⁴⁸ Dossier de dommages de guerre n° LE 4605-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6486, ADM Vannes

⁴⁹ Le navire sera retrouvé à Oostende le 5 octobre 1946 (*Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1363, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALorient).

⁵⁰ Courrier du 6 juin 1941, Service des Prises, Captures et Réquisitions Maritimes Etrangères, référence 41.1 NH

Royan⁵¹. Les 27 et 28 septembre, des avions britanniques viennent bombarder Port-Louis et Lorient : le thonier-chalutier *Petite Sœur Thérèse*, amarré dans le port, ressort avarié de ces deux attaques⁵².

Cinq chalutiers à vapeur lorientais sont réquisitionnés par la Préfecture Maritime de Lorient au début de 1940⁵³ : *Ker Yar Vor*, *Ellé*, *Givenchy*, *Grèbe* et *Kerolay* ; les quatre derniers disparaissent au cours des hostilités, à une date inconnue⁵⁴.

L'année 1941

Le 3 février, *Couh Lavreg a Deu Diaouled* subit une nouvelle réquisition, cette fois par la Kriegsmarine⁵⁵.

Le 18 avril, le chalutier *Joseph-Élise* (figure 13) revient d'une sortie de pêche sur le banc d'Arguin⁵⁶, ses cales bien remplies, quand il est arraisonné par un croiseur auxiliaire britannique ; un équipage de prise monte à bord et leur chef, un midship, ordonne en excellent français de faire cap sur Gibraltar. Le 24 avril, les Bretons s'entendent pour berner les Anglais, car le patron Antoine Tonnerre – de Groix – s'est aperçu que les notions de navigation du midship sont des plus vagues : le chalutier continuera à faire route vers Casablanca après s'être éloigné de la côte afin de priver de repères le jeune officier ; le chef mécanicien – Marius Le Bulze, également de Groix (figure 14) – et les matelots attendront la nuit pour s'emparer des armes des Britanniques et les capturer ; le plan aboutit le 27 avril et *Joseph-Élise* rentre à Casablanca le lendemain⁵⁷ avec ses prisonniers.



Figure 13 – Le chalutier *Joseph-Élise* à Ostende

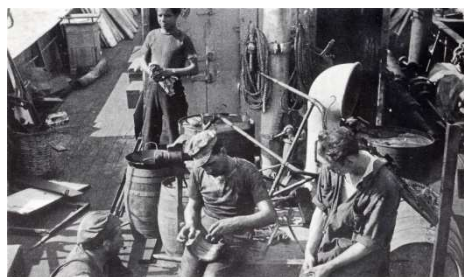


Figure 14 – Le « chef » Marius Le Bulze (au centre)

Le 9 mai, le chalutier à vapeur *Donibané*, de Lorient, est coulé par un avion britannique 100 nautiques au large d'Ouessant⁵⁸ ; le 18 juin, son congénère *Buffle* subit le même sort⁵⁹. Le 9 juillet, le thonier-chalutier *Saturne* est rendu à ses propriétaires et réquisitionné immédiatement⁶⁰ ... Les thoniers-chalutiers *As de Cœur* et *Antoine-Henriette*, de la Société d'Armement de Basse-Bretagne (Lorient), sont aussi requis par la Kriegsmarine,

⁵¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 7448-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6447, ADM Vannes

⁵² Dossier de dommages de guerre n° LE 5212-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6478, ADM Vannes

⁵³ La date n'est pas précisée ; *Ker Yar Vor* est touché par une bombe le 13 février 1943 et explose.

⁵⁴ *Registres de francisation du bureau de la Douane de Lorient*, années 1908 à 1931, cotes P 1761 (folios 489 et 491), P 1763 (folio 113), P 1764 (folios 32, 43, 154, 175), ADM Vannes.

⁵⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 3899-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6439, ADM Vannes

⁵⁶ Lieu d'échouage de la célèbre *Méduse*, ce grand banc de sable se situe au large des côtes de la Mauritanie, alors colonie française.

⁵⁷ Loin de remettre aux représentants de Vichy les cinq Britanniques, le préfet maritime de Casablanca les place d'abord « en subsistance » à bord du croiseur *Primauguet*, puis les fait conduire à Gibraltar par un chalutier français partant pour Marseille (« Des marins dans la tourmente : le *Joseph-Élise*, Mémoire de l'Histoire », *Le Marin*, 31 juillet 1992, *Archives de l'Écomusée de Groix*).

⁵⁸ *Registre de francisation du bureau de la Douane de Lorient*, folio 1, n° 1023, cote P 1765, ADM Vannes.

⁵⁹ *Registre de francisation du bureau de la Douane de Lorient*, folio 170, n° 990, cote P 1764, ADM Vannes.

⁶⁰ Il ne reviendra jamais à Lorient (Dossier de dommages de guerre n° LE 4605-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6486, ADM Vannes)

respectivement le 14 et le 15 octobre (figure 15)⁶¹. Le 22, un autre thonier-chalutier, *Mon Ange*, perd son train de pêche sur une mine flottante⁶².

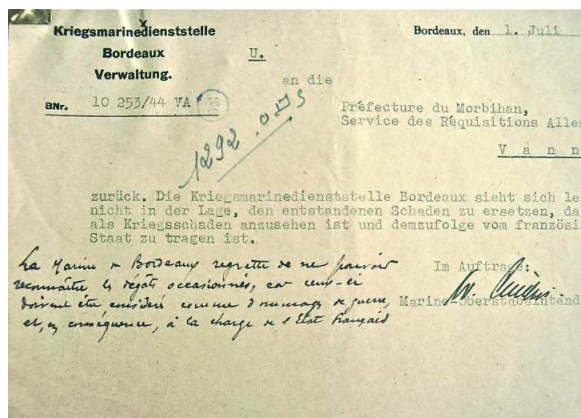


Figure 15 – Rejet d'indemnisation

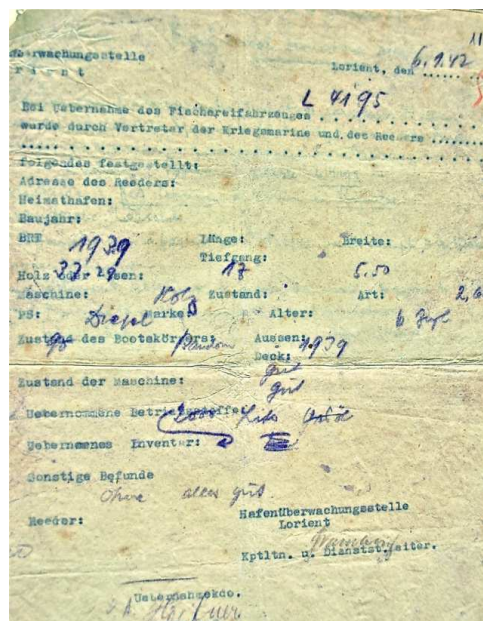


Figure 16 – Réquisition de Bouquet Céleste

Le 18 décembre, le dundée *Bouquet Céleste* est réquisitionné⁶³ ; perdu en mer, il vaut à son armateur d'être remboursé par le Kriegsmarinedienststelle de Bordeaux le 6 septembre 1942 (figure 16). Deux jours plus tard, le thonier-chalutier *Marylly* perd son chalut sur une mine⁶⁴.

L'année 1942

Dès le mois de janvier, les réquisitions tombent dru. Elles débutent le 2, avec les dundées *Sainte Hélène des Mers*⁶⁵ et *Cité de Dieu*⁶⁶, de Port-Louis (figures 17 & 18). Le lendemain, *Soutien du Pécheur*⁶⁷, *Petit Ernest*⁶⁸, dundées de Port-Louis, *Sancta Helena*, thonier-chalutier de Plouhinec⁶⁹, *Christiane-Charlotte*, thonier-chalutier de Lorient⁷⁰, sont requis. La liste du mois de janvier se clôt avec les dundées motorisés *Padern*, de Locmiquélic⁷¹, le 6, *Entente Familiale*, de Riantec⁷², le 7.

⁶¹ *As de Cœur* est attaqué en mer par un avion britannique, en avril 1944 ; la marine allemande impute l'indemnité aux représentants de l'Etat français (Dossier de dommages de guerre n° LE 331-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6511, ADM Vannes)

⁶² Dossier de dommages de guerre n° LE 156-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6467, ADM Vannes

⁶³ Dossier de dommages de guerre n° LE 6238-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6508, ADM Vannes

⁶⁴ Dossier de dommages de guerre n° LE 2240-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6463, ADM Vannes

⁶⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 10849-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6439, ADM Vannes

⁶⁶ L'armateur sera dédommagé le 15 mai 1944 (Dossier de dommages de guerre n° LE 5447-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6440, ADM Vannes)

⁶⁷ Dossier de dommages de guerre n° LE 4409-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6487, ADM Vannes

⁶⁸ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 763, cote 9P2 (13), SHD-DM-ALt

⁶⁹ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1374, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALt

⁷⁰ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1394, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALt ; le navire rentrera à Lorient le 6 janvier 1947 ...

⁷¹ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1342, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALt ; la réquisition prend fin le 17 février 1942.



Figure 17 – Indemnisation de *Cité de Dieu*



Figure 18 - Épave de *Cité de Dieu*

Le 1^{er} février, le dundée *Ker Marie-Louise*, de Riantec, perd son train de pêche sur une mine flottante⁷³.

Les réquisitions reprennent en février : le 9, le dundée motorisé *Hasard de la Vie*, de Riantec⁷⁴, le 12, le thonier-chalutier *La Paix*, de Port-Louis⁷⁵, le 17, le chalutier à vapeur *Loup de Mer*, de Lorient⁷⁶. Une fois encore, le 25 mai, l'Occupant requiert un chalutier lorientais, le motorisé *Blavet*⁷⁷. Le 19 juin, il en va de même pour le thonier-chalutier *Petit Louis*, autre Lorientais⁷⁸.



Figure 19 – Avertissement aux marins

Le 5 juillet, les bombardements britanniques sur Keroman commencent ; le thonier-chalutier lorientais *Antoine-Henriette*, mouillé sur rade, est atteint⁷⁹.

En application ferme des ordres de Churchill, visant à interdire l'approvisionnement des troupes allemandes (figure 19), l'aviation maritime britannique commence à agresser les bateaux de pêche français : le 10 août, le Riantécois *Guelloh Guel*⁸⁰, aventuré à 190 nautiques de Groix est mitraillé.

⁷² Dossier de dommages de guerre n° LE 4218-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6444, ADM Vannes

⁷³ Dossier de dommages de guerre n° LE 282-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6458, ADM Vannes

⁷⁴ Dossier de dommages de guerre n° LE 4078-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6451, ADM Vannes ; coulé en rade de Lorient, le dundée sera renfloué.

⁷⁵ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1425, cote 9P2 (17), SHD-DM-ALt

⁷⁶ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1938*, folio 50, cote P 1765, ADM Vannes ; armé par un équipage boulonnais, le chalutier sera torpillé et perdu corps et biens le 17 février 1943 (*Plaque commémorative*, chapelle du Calvaire des Marins, Boulogne-sur-Mer, relevé Mémorial n° 131 434, Pas-de-Calais)

⁷⁷ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1311, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALt

⁷⁸ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1345, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALt

⁷⁹ Dossier de dommages de guerre n° LE 8376-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6511, ADM Vannes

⁸⁰ Dossier de dommages de guerre n° LE 3234-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6450, ADM Vannes

L'année 1943

Le 1^{er} janvier, le chalutier à vapeur lorientais *Ravignan* (figure 20), réquisitionné comme dragueur de mines par Marine Bizerte⁸¹ en 1942, saute sur un engin au large de Sfax⁸².

Dans le courant du mois, le dundée *Ker Annaïk*, de Riantec, est abordé dans le port de La Pointe, à Port-Louis, par une barge allemande qui manœuvre ; la Kriegsmarine verse une indemnité de 10.000 francs⁸³.

Au cours de la première grande attaque britannique sur Lorient, dans la nuit du 14 au 15, un chapelet de bombes détruit le chalutier à vapeur *Pen Men*⁸⁴, le dundée de Riantec *Notre Dame de l'Assomption* est endommagé par des bombes incendiaires et des éclats de bombes explosives⁸⁵, le dundée *Mon Ange* est atteint par une bombe incendiaire en rade de Locmiquélic et brûle partiellement⁸⁶.

Le 23, au cours d'un second bombardement nocturne de Lorient, le dundée *Bosquet du Lac* (figure 21) est brûlé par des bombes incendiaires, ses agrès et ses voiles flambent dans l'incendie de la voilerie Sonnic, de Port-Louis⁸⁷, de même que le matériel de pêche et le moteur des dundées *Gildas et Jean*⁸⁸ et *Notre Dame de l'Assomption*⁸⁹, ainsi que le matériel de pêche du dundée *René-Benjamin*⁹⁰ et les voiles du dundée à moteur *Espoir du Malheureux*⁹¹.

L'armateur de ce dernier, qui a abrité le moteur chez le motoriste Valcke, perd tout moyen de propulsion au cours de la même nuit. Le dundée *Guelloh Guel*⁹² et le thonier-chalutier *Marylès*⁹³, mouillés au port de La Pointe, sont endommagés par des bombes incendiaires.



Figure 20 –Le chalutier *Ravignan*

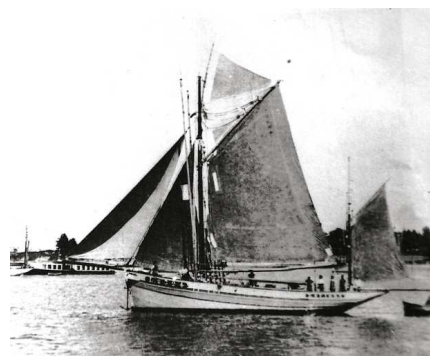


Figure 21 – Dundée *Bosquet du Lac*

⁸¹ Toujours sous l'autorité de Vichy ...

⁸² *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1938*, folio 186, cote P 1765, ADM Vannes

⁸³ Dossier de dommages de guerre n° LE 10848-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6458, ADM Vannes

⁸⁴ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1899-1909*, folio 20, cote P 1761, ADM Vannes

⁸⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 3104-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6469, ADM Vannes

⁸⁶ Dossier de dommages de guerre n° LE 3301-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6467, ADM Vannes

⁸⁷ Dossier de dommages de guerre n° LE 5738-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6508, ADM Vannes

⁸⁸ Dossier de dommages de guerre n° LE 2867-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6469, ADM Vannes

⁸⁹ Dossier de dommages de guerre n° LE 8214-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6469, ADM Vannes

⁹⁰ Dossier de dommages de guerre n° LE 5138-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6480, ADM Vannes

⁹¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 4620-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6446, ADM Vannes

⁹² Dossier de dommages de guerre n° LE 4790-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6450, ADM Vannes

⁹³ Dossier de dommages de guerre n° LE 2240-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6463, ADM Vannes



Figure 22– U-66 (bombardé)



Figure 23 – Cabo Juby

Le 1^{er} février, retour de pêche sur les côtes mauritaniennes, le chalutier *Joseph-Élise* est attaqué par le U-66 (figure 22) au large du Cap Juby (figure 23). La torpille ne le coule pas ; le sous-marin fait alors surface et canonne le chalutier ; des éclats d'obus et de bois blessent plusieurs matelots ; l'équipage réussit à embarquer dans l'annexe et commence à pousser au large, échappant ainsi à l'U-Boot nazi. Le lendemain matin, le canot touche terre devant le fort de Cap Juby (Rio de Oro). Les blessés reçoivent les premiers soins ; au bout de huit jours un avion espagnol dépose l'équipage au poste frontière de Tan-Tan, d'où il rejoint en camion la ville de Goulimine ; grâce à un lieutenant de vaisseau aviateur, les marins rembarquent dans un avion anglais qui le mène à Agadir, où les blessés les plus atteints reçoivent enfin des soins appropriés. L'équipage au complet peut enfin rejoindre en car Casablanca, où il arrive le 17 février, suscitant l'émotion de ceux qui le croyaient perdu⁹⁴.

Dans la nuit du 4 au 5 février, les dundées *Amiral Duc*⁹⁵, les thoniers-chalutiers *Françoise Delille*⁹⁶, de Port-Louis, et *Petit Louis*⁹⁷, de Lorient, mouillés en rade, sont détruits par des bombes incendiaires. Deux nuits plus tard, le dundée *Sainte Hélène des Mers* perd son matériel de pêche et ses apparaux⁹⁸, déposés chez le forgeron de marine Le Béon, à Keroman ; le moteur du dundée *Curie*⁹⁹ est détruit chez Valcke ; les dundées à moteur *Clair de Lune*¹⁰⁰ et *Michelène*¹⁰¹, le thonier-chalutier *Jean-Marie-Denise*¹⁰², mouillés dans le bassin à flot de Lorient, sont incendiés et coulent ; le matériel de pêche du dundée à moteur *Jacqueline et Nicole*¹⁰³, entreposé dans l'appentis du café de la veuve Le Runigo, à Port-Louis, flambe.

Le 10 février, les autorités d'occupation procèdent à la réquisition du dundée motorisé *Fleur des Vagues*¹⁰⁴, de Locmiquélic.

⁹⁴ « Des marins dans la tourmente : le Joseph-Élise, Mémoire de l'Histoire », *Le Marin*, 31 juillet 1992, *Archives de l'Écomusée de Groix*.

⁹⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 1920-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6501, ADM Vannes

⁹⁶ Dossier de dommages de guerre n° LE 2981-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6448, ADM Vannes

⁹⁷ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1345, cote 9P2 (16), SHD-DM-Alt

⁹⁸ Dossier de dommages de guerre n° LE 10849-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6439, ADM Vannes

⁹⁹ Dossier de dommages de guerre n° LE 2250-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6439, ADM Vannes

¹⁰⁰ Dossier de dommages de guerre n° LE 3276-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6439, ADM Vannes

¹⁰¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 1981-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6465, ADM Vannes

¹⁰² Dossier de dommages de guerre n° LE 4923-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6453, ADM Vannes

¹⁰³ Dossier de dommages de guerre n° LE 6668-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6453, ADM Vannes

¹⁰⁴ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1321, cote 9P2 (16), SHD-DM-Alt

Au cours de la seconde grande attaque sur Lorient, dans la nuit du 13 au 14 février, les bombes incendient le chalutier à vapeur *Grèbe*¹⁰⁵, détruisent l'équipement électrique du dundée à moteur *Jacqueline et Nicole*, endommagent le dundée *Les Deux Roger*¹⁰⁶, coulent le dundée *Bella*¹⁰⁷, de Lorient, le thonier-chalutier portlouisien *Émilienne-René*¹⁰⁸, les chalutiers à vapeur *Albatros*¹⁰⁹ (figure 24) et *Ker Yar Vor*¹¹⁰, incendient le dundée de Riantec *Bois d'Amour*¹¹¹ et la vedette trans-rade *Ténacité*¹¹² ; le moteur du dundée *Entente Familiale* est détruit chez Valcke¹¹³, le grand'mât du dundée *Liberté* brûle¹¹⁴ et une bombe explosive détruit à Locmiquélic le matériel d'armement de réserve du *Padern*¹¹⁵. Mouillé pourtant à Hennebont, le dundée à moteur *Lucien-Thérèse* est coulé par une bombe¹¹⁶



Figure 24 – Chalutier à vapeur *Albatros*

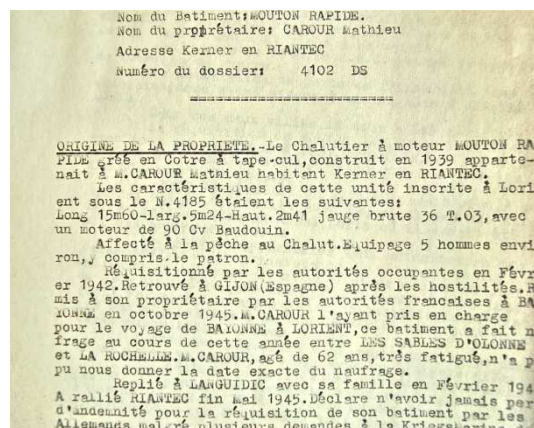


Figure 25 – Fiche de *Mouton Rapide*

Le 14, le dundée à moteur *Mouton Rapide*, de Riantec, est réquisitionné (figure 25)¹¹⁷ ; le 16, le moteur du dundée *Yvonne-Marguerite* est retrouvé sous les décombres de l'immeuble lorientais où il avait été entreposé¹¹⁸. Le dundée *Santez Thérèse*¹¹⁹, mouillé à Locmalo, près de Riantec, est fortement endommagé par des bombes explosives.

¹⁰⁵ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1899-1909*, folio 144, cote P 1761, ADM Vannes

¹⁰⁶ Dossier de dommages de guerre n° LE 537-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6443, ADM Vannes

¹⁰⁷ Dossier de dommages de guerre n° LE 19287-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6506, ADM Vannes

¹⁰⁸ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1328, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALT

¹⁰⁹ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1899-1909*, folio 69, cote P 1761, ADM Vannes

¹¹⁰ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1928-1931*, folio 43, cote P 1764, ADM Vannes

¹¹¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 1583-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6508, ADM Vannes

¹¹² *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1935*, folio 1123, cote P 1765, ADM Vannes

¹¹³ Dossier de dommages de guerre n° LE 4218-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6444, ADM Vannes

¹¹⁴ Dossier de dommages de guerre n° LE 4598-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6459, ADM Vannes

¹¹⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 1226-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6471, ADM Vannes

¹¹⁶ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1006, cote 9P2 (15), SHD-DM-ALT

¹¹⁷ Le matériel de pêche sera pillé en 1945, année où le voilier sera retrouvé à Gijón, et restitué à son propriétaire, Mathieu Carour, à Bayonne ; celui-ci tente de le ramener à Lorient, mais le dundée coule entre La Rochelle et les Sables-d'Olonne (Dossier de dommages de guerre n° LE 6555-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6467, ADM Vannes)

¹¹⁸ Dossier de dommages de guerre n° LE 9064-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6493, ADM Vannes

En un mois, du 4 mars au 4 avril, vingt-huit dundées sont réquisitionnées par l'Occupant ; vingt d'entre eux sont mouillés devant la base des U-Boote de Keroman ; ils supportent des pots fumigènes dont les émissions masquent les abris bétonnés ; les propriétaires des dundées *André-Joseph*¹²⁰, *Surcouf*¹²¹, *Ker Anna*¹²², *Ker Marie-Louise*¹²³, *Élisabeth-Christiane*¹²⁴, rendus avariés – des éclats de bombes les ont touchés –, sont indemnisés par la Kriegsmarine.

Le 8 mars, le matériel de pêche du thonier-chalutier portlouisien *Mon Ange*¹²⁵ est détruit dans l'appentis du café Rouzic ; celui du dundée *Nénette et André*¹²⁶ brûle chez son propriétaire. Le 17, le dundée *Calier*¹²⁷ est réquisitionné comme support de fumigènes ; coulé par des bombes, il est renfloué en mai et amené dans le Blavet, près d'Hennebont.

Le 19 mars, le dundée *Cæli Mary*¹²⁸ est réquisitionné et ne reparaitra jamais ; requis le même jour, le thonier-chalutier *Petite Sœur Thérèse*¹²⁹ sera retrouvé à Saint-Nazaire en 1945, tandis que son alter ego *Michel-Jeannette*¹³⁰ est restitué courant mai 1943 ; le 20 mars, le dundée à moteur *Petite Michelle*¹³¹ se perd en mer.

Le 27 avril, le matériel de pêche du dundée *Sainte Hélène des Mers*¹³², descendu à terre, est incendié.

Le 11 juin, le chalutier à vapeur *Petite Bernadette*¹³³ est coulé. Réquisitionné le 8 mars, le dundée *La Coquette*, de Riantec, est libéré le 15 octobre, en piètre état¹³⁴. Le 4 novembre, le chalutier à vapeur *Mon Petit*¹³⁵ est perdu corps et biens, probablement torpillé.

L'année 1944

Dans le courant du mois de janvier, le chalutier à moteur Diesel *Jean-Pierre-Robert* se perd en mer¹³⁶ ; vers la fin du même mois, le dundée *Sainte Hélène des Mers* est porté disparu, comme nous l'apprend le journal *Ouest-Éclair* en date du 7 février ; en fait, le voilier a rallié le port cornouaillais de Newlyn. Le mois suivant, le dundée *Ker Anna*, réquisitionné le 25 mars 1943, est rendu en très mauvais état¹³⁷. Le 2 mars, le dundée motorisé *Monique-*

¹¹⁹ Sa coque est crevée, ses béquilles brisées, ses mâts sont coupés ; il chavire et coule sur la vasière ; il est renfloué et remorqué au Vieux-Passage en rivière d'Étel (Dossier de dommages de guerre n° LE 1584-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6486, ADM Vannes)

¹²⁰ Dossier de dommages de guerre n° LE 4885-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6502, ADM Vannes

¹²¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 6335-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6488, ADM Vannes

¹²² Dossier de dommages de guerre n° LE 3746-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6458, ADM Vannes

¹²³ Dossier de dommages de guerre n° LE 282-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6458, ADM Vannes

¹²⁴ Dossier de dommages de guerre n° LE 4451-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6444, ADM Vannes

¹²⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 5106-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6467, ADM Vannes

¹²⁶ Dossier de dommages de guerre n° LE 1929-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6468, ADM Vannes

¹²⁷ Son moteur et son matériel de pêche sont détruits deux mois plus tard (Dossier de dommages de guerre n° LE 6510-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6510, ADM Vannes)

¹²⁸ Dossier de dommages de guerre n° LE 3861-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6441, ADM Vannes

¹²⁹ Dossier de dommages de guerre n° LE 5212-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6478, ADM Vannes

¹³⁰ Il est amené au Pont-Lorois en Belz (Dossier de dommages de guerre n° LE 3946-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6464, ADM Vannes)

¹³¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 216-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6477, ADM Vannes

¹³² Dossier de dommages de guerre n° LE 10848-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6458, ADM Vannes

¹³³ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1938*, folio 157, cote P 1765, ADM Vannes

¹³⁴ Dossier de dommages de guerre n° LE 4707-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W 6439, ADM Vannes.

¹³⁵ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1928-1931*, folio 7, cote P 1764, ADM Vannes

¹³⁶ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1938*, folio 1215, cote P 1765, ADM Vannes

¹³⁷ Dossier de dommages de guerre n° LE 3746-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W 6458, ADM Vannes.

*Paulette*¹³⁸ est réquisitionné ; il est rendu avarié quelques semaines plus tard. Le 13, en pêche au large de Penmarc'h, le chalutier à vapeur *Ter* est attaqué par un avion inconnu, qui le torpille¹³⁹.

Dans le courant du mois de juin 1944, en dépit de sa coque métallique, le chalutier à vapeur *Monique-Andrée* est affecté à des opérations de dragage sur les côtes britanniques¹⁴⁰.

Le 4 août 1944, le thonier-chalutier de Port-Louis *Maner er Mor* est saisi par des fantassins allemands en retraite, à La Trinité ; avarié au cours d'un manœuvre d'accostage maladroite, il coule par petits fonds ; les fuyards n'en pillent pas moins tout son matériel¹⁴¹.

Amariné sur coffre en rade de Lorient, le dundée à moteur *Jeanne* est brûlé par les Allemands début août 1944¹⁴².

Quinze dundées attachés au sous-quartier de Port-Louis sont victimes des combats de la Libération (figures 26 & 27). Replié sur la rivière d'Étel, le thonier-chalutier à moteur *Michelle-Yvette*, de Lorient, est touché par des tirs d'armes légères¹⁴³. Rendu le 28 octobre 1943, le dundée motorisé de Riantec *Mon Ange* a été remorqué à Étel ; il est coulé dans la deuxième quinzaine d'août 1944, dans un échange de tirs d'artillerie¹⁴⁴. Le Lorientais *Liberté*, autre dundée à moteur amené à Étel, est avarié dans les mêmes temps par un bombardement¹⁴⁵.

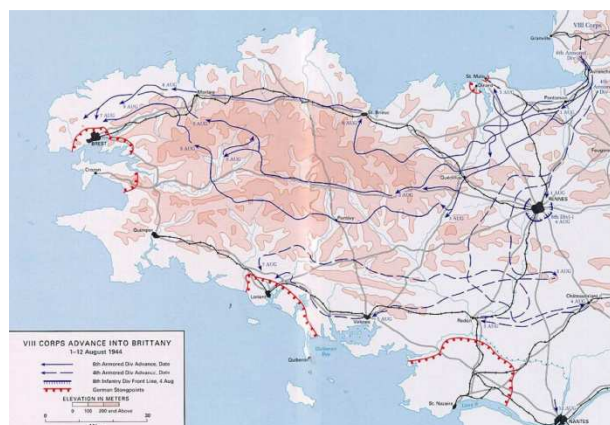


Figure 26 – Libération de la Bretagne

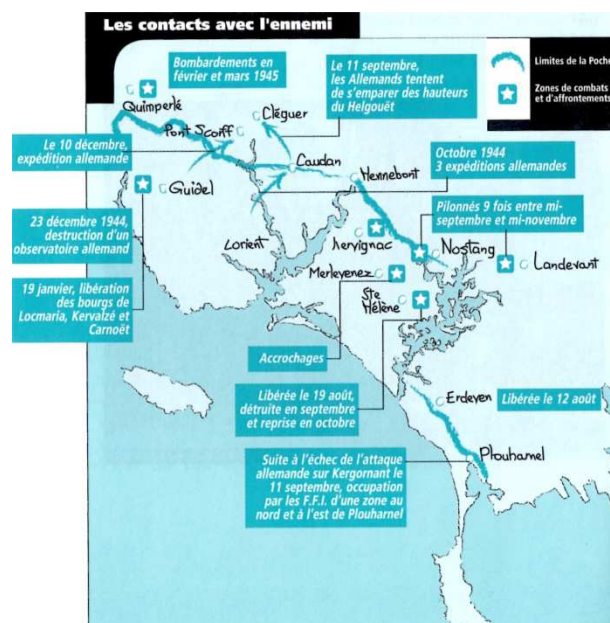


Figure 27 – Le secteur Hennebont-Étel

¹³⁸ Dossier de dommages de guerre n° LE 7693-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6467, ADM Vannes

¹³⁹ *Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1938*, folio 19, cote P 1765, ADM Vannes

¹⁴⁰ Il est rattaché à la Coast Guard depuis son arrivée en Grande-Bretagne (*Registre de francisation du Bureau de la Douane, Lorient, années 1931-1938*, folio 53, cote P 1765, ADM Vannes)

¹⁴¹ Dossier de dommages de guerre n° LE 6811-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6461, ADM Vannes

¹⁴² *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche du Quartier maritime de Lorient*, folio 1447, cote 9P2 (17), SHD-DM-ALt.

¹⁴³ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche du Quartier maritime de Lorient*, folio 1447, cote 9P2 (17), SHD-DM-ALt.

¹⁴⁴ Il sera renfloué après la libération du port (Dossier de dommages de guerre n° LE 9277-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6467, ADM Vannes & *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche du Quartier maritime de Lorient*, folio 849, cote 9P2 (14), SHD-DM-ALt).

¹⁴⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 4396-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6505, ADM Vannes.

Lors des combats d'Hennebont, trois portlouisiens sombrent dans le Blavet, coulés par la mitraille : *Curie*¹⁴⁶, *Édith-Marguerite*¹⁴⁷ et *Calier*¹⁴⁸ ; le matériel de pêche d'un autre, *Boquet er Mor*¹⁴⁹, est pillé par des fuyards allemands.

En septembre, le dundée *Lucienne-Jean*¹⁵⁰, de Plouhinec, coulé dans la base de sous-marins de Brest, est renfloué. Les combats sporadiques de la Poche de Lorient affectent plusieurs navires.

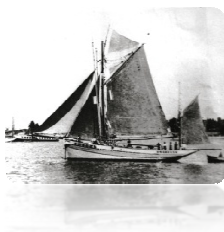
Le 14 octobre, le thonier-chalutier *Abel-Alain*¹⁵¹ est réquisitionné par la Marine française à Saint-Goustan (Auray) pour transporter des commandos sur Houat ; il est coulé près de l'île par trois baleiniers allemands armés. Le 30, le dundée motorisé *Entente Familiale*¹⁵² est retrouvé à Camaret, à l'abandon.

En novembre, les combats redoublent autour d'Étel, évacué par sa population le 5. Les échanges de tirs entre les camps adverses ne manquent pas d'affecter les thoniers locaux : seize sont endommagés et feront l'objet d'indemnités. Deux portlouisiens, *Guellouh Guel*¹⁵³ et *Fulgida Stella Maris*¹⁵⁴, mouillés dans le Blavet, sont coulés par des obus.

Durant les combats de libération, puis autour de la Poche de Lorient, les pillages de matériel redoublent, les marins allemands sabordent les dundées réquisitionnés, retrouvés à l'état d'épaves en 1945. Renfloué à Saint-Nazaire, le thonier-chalutier riantécois *Petite Sœur Thérèse*¹⁵⁵ coule par voie d'eau le 22 octobre au cours du remorquage vers Lorient, à 2 milles 900 de la pointe de Kerdonis.

Le chalutier à vapeur *Men Gwen*, réquisitionné par Marine Casablanca en 1943, saute sur une mine le 8 janvier 1945, au cours d'une opération de dragage dans les parages de l'île du Planier, en rade de Marseille¹⁵⁶.

Plus encore que durant la Première guerre mondiale, la flottille de pêche du quartier maritime de Lorient a versé un lourd tribut aux hostilités. La solidarité des populations littorales, pourtant mise à rude épreuve, joue encore au cours des années de l'immédiate après-guerre et aide à la reconstitution des flottilles de pêche côtière et hauturière, avec la participation financière de l'État qui, quoique sans hâte, concourt en partie au renouveau grâce aux fonds versés par le *Plan Marshall*.



¹⁴⁶ Dossier de dommages de guerre n° LE 4407-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6439, ADM Vannes

¹⁴⁷ Dossier de dommages de guerre n° LE 4054-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6444, ADM Vannes

¹⁴⁸ Dossier de dommages de guerre n° LE 6510-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6510, ADM Vannes

¹⁴⁹ Dossier de dommages de guerre n° LE 6238-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6508, ADM Vannes

¹⁵⁰ Dossier de dommages de guerre n° LE 6158-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6460, ADM Vannes

¹⁵¹ *Registre de matricules des navires de commerce et de pêche*, Bureau de l'Inscription maritime de Lorient, folio 1333, cote 9P2 (16), SHD-DM-ALt ; il est alors armé d'un canon de 75 m/m et d'un autre de 20 m/m.

¹⁵² Dossier de dommages de guerre n° LE 4218-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6444, ADM Vannes

¹⁵³ Dossier de dommages de guerre n° LE 4790-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6450, ADM Vannes

¹⁵⁴ Dossier de dommages de guerre n° LE 3295-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6448, ADM Vannes

¹⁵⁵ Dossier de dommages de guerre n° LE 5212-DS, Préfecture du Morbihan, cote 7W6478, ADM Vannes

¹⁵⁶ *Registre de francisation de la Douane*, Bureau de Lorient, folio 183, cote P 1764, ADM Vannes.

